

M. BALDWIN: A cause de la différence entre la soumission la plus élevée et la soumission la plus basse?

M. HALES: Oui, et avec votre propre estimation. Vous aviez estimé qu'il en coûterait \$750,000 et vous l'avez accordé pour \$479,000. Il me semble que vous auriez eu immédiatement la puce à l'oreille. Avez-vous envoyé votre ingénieur du bureau central sur l'emplacement pour effectuer une nouvelle vérification?

M. BALDWIN: Pas en ce qui concerne la soumission.

M. HALES: Ne pensez-vous pas que vous auriez dû le faire?

M. BALDWIN: Non. D'habitude, si nous pensons qu'une soumission est erronée, nous en faisons une étude approfondie au bureau central, en ce qui concerne les quantités estimatives et les prix unitaires. Puis, si nous continuons d'avoir des doutes, nous prendrions la mesure précitée.

M. DRYSDALE: Quels furent les points principaux qui ont occasionné cette dépense de \$246,035 en sus du montant de la soumission?

M. BALDWIN: Ce montant représente le coût réel des travaux d'après la vérification du trésor à l'égard de tous les travaux effectués.

M. DRYSDALE: N'est-il pas possible de diminuer ce montant en proportion des quantités visées par la soumission?

M. BALDWIN: Il serait peut-être possible de le faire, mais il faudrait que je consulte mes dossiers.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. DRYSDALE: Ce montant représente une augmentation du tiers du montant de la soumission. Il me semble que c'est une augmentation considérable, étant donné que le soumissionnaire a obtenu le montant visé par son contrat.

M. MORTON: Il semble qu'on n'a pas les renseignements que je demandais. Serait-il possible aux fonctionnaires du ministère de dresser un tableau indiquant le coût unitaire en fonction des devis des matériaux et d'appliquer ces données à chaque soumission puis le déposer auprès du Comité afin que le Comité directeur puisse en prendre connaissance. Ensuite, s'il y a d'autres questions, le Comité directeur pourra alors décider s'il faut étudier la question davantage.

M. BALDWIN: Nous pouvons exécuter ces recherches. J'aimerais savoir bien précisément ce que vous désirez. S'agit-il des prix unitaires à l'égard de chaque soumission?

M. MORTON: Les devis à l'égard des matériaux ainsi que les chiffres relatifs aux travaux. Nous aimerions avoir également les montants que vous avez versés à l'entrepreneur.

M. BALDWIN: Les montants que nous avons versés à la compagnie Lewis.

M. MORTON: Oui, et indiquer également les montants de la soumission de l'autre compagnie.

M. DRYSDALE: Et ajouter également les détails de vos propres estimations à titre de comparaison.

M. BALDWIN: Nous pouvons vous donner les prix unitaires payés par la compagnie Lewis comparativement aux autres compagnies; cependant, le règlement définitif a été établi suivant la formule du prix de revient qui est quelque peu différente. Par conséquent, il se peut qu'il soit impossible de vous donner le détail exact des montants que la société a reçus à la suite de la vérification de l'agent du Trésor, en fonction de la première soumission.

M. MORTON: Cette vérification du prix de revient a dû être fondée sur quelque chose?

M. BALDWIN: Je pense que nous pourrions vous donner le détail de cette vérification.